

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 19 février 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN,
Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU,
Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine
KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Henri-Jean ANDRE, Conseillers
Communaux.

Objet n°29 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative au projet de zone d'immersion temporaire à Hennuyères

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative au projet de zone d'immersion temporaire à Hennuyères.

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Projet de zone d'immersion temporaire à Hennuyères

Afin de lutter contre les inondations récurrentes rue de la gare à Hennuyères, faisant suite à ma question orale du 30 août 2021 sur le sujet, le conseil communal du 25 octobre 2021 a approuvé à l'unanimité le principe de l'engagement d'une procédure de marché public de travaux pour la création d'une Zone d'Immersion Temporaire – Chemin de la Dime à Hennuyères dont le coût était estimé à 323.590,25 TVAC.

Le projet prévoyait, entre autres, la création d'une zone humide avec préservation de la biodiversité, en amont du pertuis existant sous la route et le chemin de fer. Ce site devait être aménagé et accessible au public.

Pour réaliser cela, il fallait acheter des terrains, en échanger certaines parties et négocier avec les agriculteurs exploitants.

En toute logique, le beau projet ne pouvait se réaliser qu'avec le soutien budgétaire de la région wallonne et la ministre de l'Environnement et de la nature, Céline Tellier.

Lors du dernier Groupe de travail « travaux », on nous a annoncé que la ministre Tellier n'avait pas retenu le projet de lutte contre les inondations du chemin de la Dîme à Hennuyères...

L'ensemble des membres du groupe de travail était dans l'incompréhension totale.

Sans un projet durable, les riverains de la rue de la gare seront toujours sous la menace « inondation » ...

- Pouvez-vous nous informer des raisons de la non retenue du projet ?
- Un recours est-il possible ?

Merci pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question.

Merci Yves pour ton interpellation dont la réponse reflète, il est vrai, un goût amer de l'équipe du Service Etudes.

Je vous explique :

Malgré des contacts réalisés en amont par nos services et par le bureau d'études mandaté pour la réalisation du projet de zone d'immersion temporaire au chemin de la Dîme, auprès du SPW, notre dossier de candidature n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projet 99 – Biodiversité Reméandration – Climat.

En effet, un retour du cabinet de la Ministre Tellier nous a fait savoir que nous ne correspondions pas à certains critères décisifs pour eux, tel que la proximité d'un cours d'eau classé.

Pour vous donner un exemple, un des critères notés sur 5 était les partenariats. Nous avons pourtant signalé dans le formulaire de demande les partenaires suivants : le Contrat Rivière Senne, la Province via HIT, la Cellule GISER du SPW, l'Intercommunale ainsi que la Faculté Agronomique de Gembloux pour leur expertise sur le miscanthus.

À notre grande surprise, nous n'avons obtenu qu'un 1,3 sur 5.

Afin de rebondir au mieux, nous avons entamé de nouvelles recherches afin de réduire le poids de ces travaux dans le budget communal grâce à un subsidie. En parallèle, un questionnement plus approfondi auprès de la Ministre va nous permettre de connaître nos possibilités de recours. Pour ne pas perdre de temps, les démarches liées aux acquisitions vont être lancées dès à présent afin de pouvoir être conclues en 2024.

Une fois la ville propriétaire du terrain, l'aménagement d'un petit ouvrage au droit du pertuis sous voies pourra être réalisé afin de réduire dans un premier temps le débit en direction de la rue de la gare.

Monsieur le Conseiller Yves Guevar réplique

Merci. J'avais déjà eu l'information au GT travaux mais intéressant de partager pour les résidents de la rue de la gare.